

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 4 du 1^{er} février 2018

TEXTE SIGNALE

DÉCRET N° 2017-1870

relatif à l'administrateur interministériel des communications électroniques de défense.

Du 29 décembre 2017

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES.

DÉCRET N° 2017-1870 relatif à l'administrateur interministériel des communications électroniques de défense.

Du 29 décembre 2017

NOR E C O P 1 7 2 6 7 0 5 D

Textes modifiés :

Code de la défense.

Code des postes et des communications électroniques.

Décret n° 2017-614 du 24 avril 2017 (n.i.BO ; JO n° 97 du 25 avril 2017, texte n° 27).

Textes abrogés :

A compter du 1er janvier 2018 : Arrêté du 10 mars 1986 (BOC, p. 3483 ; BOEM 105.4.2.3.2, 160.2.1) modifié.

A compter du 1er janvier 2018 : Arrêté du 25 mai 2001 (JO du 27, p. 8487 ; BOC, p. 3228 ; BOEM 105.4.2.3.2, 160.1.1) modifié.

A compter du 1er janvier 2018 : Arrêté du 28 mai 2001 (JO du 29, p. 8534 ; BOEM 105.4.2.3.2, 160.2.1.1) modifié.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 160.1.1

Référence de publication : JO n° 305 du 31 décembre 2017, texte n° 99 ; signalé au BOC n° 4/2018.

JORF n° 305 du 31 décembre 2017, texte n° 99